Municipalité d'Yvonand • Avenue du Temple 8, 1462 Yvonand
024 423 32 40 • greffe@yvonand.ch • www.yvonand.ch

Commune
YVONAND

Yvonand, le 26 août 2025

Communiqué officiel de la Commune d'Yvonand
Interdiction du nudisme sur les plages communales

La Commune d'Yvonand souhaite rappeler à l'ensemble des usagers que le nudisme est interdit sur toutes les plages communales, y compris la plage de la Petite Amérique.

Cette décision vise à garantir un cadre respectueux et serein pour toutes et tous, dans le respect des règles et de la tranquillité publique.

Afin de faire respecter cette interdiction, la Commune renforcera les contrôles par des agents de sécurité présents régulièrement sur les lieux.

La Municipalité remercie les citoyens pour leur vigilance et leur collaboration afin de préserver un espace convivial et respectueux pour tous.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire adjoint :

Laura Marques Cédric Pellet

MUNICIPALITÉ D'YVONAND
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE